

Guide EDOF

Gérer une demande d'inscription (dossier à traiter)

V2.4 du 08/04/2026

Sommaire

- | | |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Accéder aux demandes d'inscription | 2 |
| 2. Comment se présente un dossier ? Quelles informations ? | 4 |
| 3. Gérer la demande d'inscription..... | 7 |
| 3.1. Vérifier, ajuster ou modifier la proposition de commande..... | 8 |
| 3.2. Enregistrer les modifications..... | 14 |
| 3.3. Valider ou refuser une demande d'inscription | 15 |

Pour une utilisation optimale d'EDOF, nous vous conseillons d'utiliser les navigateurs suivants :



Google Chrome



Mozilla Firefox



Safari



Microsoft Edge

Pour des raisons de sécurité informatique, de compatibilité, de performances et de confort d'utilisation, nous vous conseillons de toujours disposer de la dernière version mise à jour de votre navigateur proposé par son éditeur.

1. Accéder aux demandes d'inscription

Lorsqu'une demande d'inscription à l'une de vos sessions est faite par un titulaire à partir du portail ou de l'application « Mon Compte Formation », la personne mentionnée comme « **contact d'inscription** » sur la session concernée reçoit **une notification par mail***, à l'adresse courriel qui a été renseignée dans la fiche contact.

***Astuce :**

Vérifiez que le champ « Courriel de contact » de vos contacts d'inscription saisis dans votre espace professionnel est bien renseigné et ne comporte pas de faute.

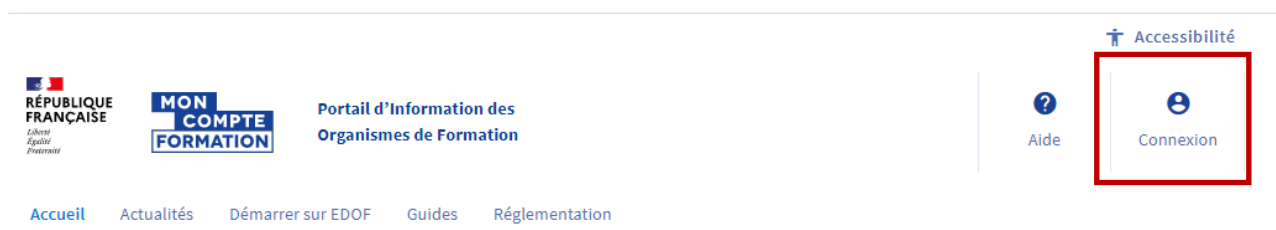
Cette notification a pour objet :

« Mon Compte Formation / EDOF : [**Non traité**] Dossier de formation n°XXXXXX »

Cela signifie qu'un dossier « non traité », donc une demande d'inscription, est enregistré dans votre espace professionnel.

Pour traiter cette demande d'inscription, connectez-vous sur votre Espace professionnel

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/> Connexion



A partir de votre tableau de bord, cliquez sur l'indicateur « **Dossiers non traités** ».



Ou, dans le menu, sélectionnez « **Dossiers en cours** » et cliquez sur l'onglet « **A traiter** ».



Dossiers en cours
 Rechercher

Par Dossier de formation | Par Intitulé de la formation | Par Nom du stagiaire

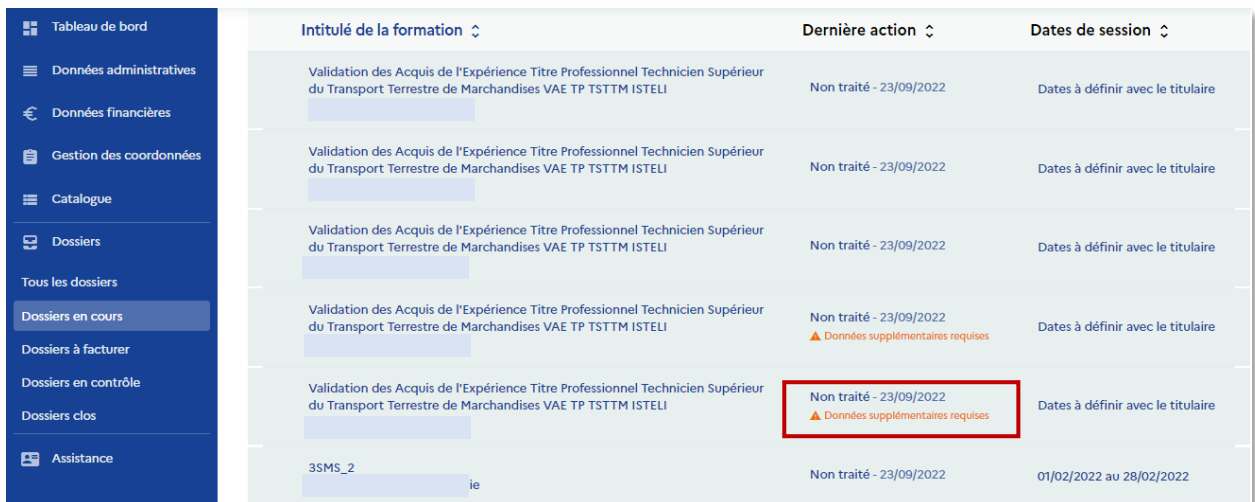
Rechercher un dossier de formation par numéro

Tous | **A traiter** | En attente | Accepté | Entrée déclarée | Sortie déclarée | Service fait déclaré | Service fait validé

Intitulé de la formation | Dernière action | Dates de session

Vous accédez ainsi aux demandes d'inscription que vous devez traiter.

A noter : des alertes vous permettent d'identifier les dossiers pour lesquels vous avez une action particulière à faire. Vous aurez plus d'informations en ouvrant le dossier.



Intitulé de la formation	Dernière action	Dates de session
Validation des Acquis de l'Expérience Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises VAE TP TSTTM ISTELE	Non traité - 23/09/2022	Dates à définir avec le titulaire
Validation des Acquis de l'Expérience Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises VAE TP TSTTM ISTELE	Non traité - 23/09/2022	Dates à définir avec le titulaire
Validation des Acquis de l'Expérience Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises VAE TP TSTTM ISTELE	Non traité - 23/09/2022	Dates à définir avec le titulaire
Validation des Acquis de l'Expérience Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises VAE TP TSTTM ISTELE	Non traité - 23/09/2022 ▲ Données supplémentaires requises	Dates à définir avec le titulaire
Validation des Acquis de l'Expérience Titre Professionnel Technicien Supérieur du Transport Terrestre de Marchandises VAE TP TSTTM ISTELE	Non traité - 23/09/2022 ▲ Données supplémentaires requises	Dates à définir avec le titulaire
3SMS_2	Non traité - 23/09/2022	01/02/2022 au 28/02/2022

Ouvrez le dossier que vous voulez traiter en cliquant sur son intitulé.

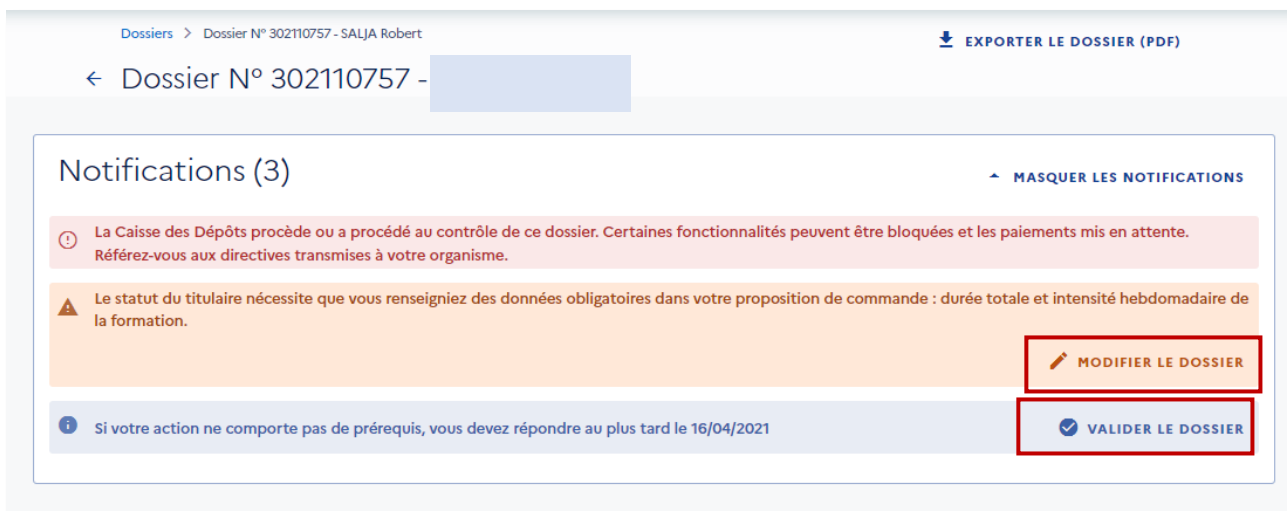
2. Comment se présente un dossier ? Quelles informations ?

Un dossier de formation comprend différentes informations, dans différents blocs.

➤ Les notifications

Les notifications permettent de vous passer des informations importantes sur le dossier, son traitement, les délais à respecter, les informations à mettre à jour, etc.

Vous pouvez accéder directement aux fonctionnalités du dossier à partir de ces notifications.




➤ L'en-tête du dossier

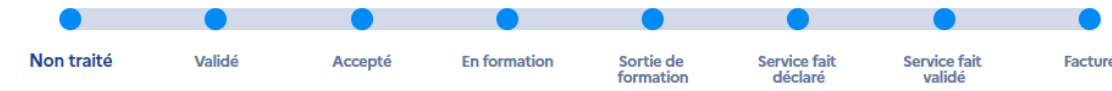
Vous y retrouvez :

- **L'intitulé** de la formation ou de l'action pour laquelle le titulaire fait une demande d'inscription
- **La certification ou thématique visée** ; s'il s'agit d'une certification enregistrée auprès de France compétences, le lien est actif et permet de consulter la fiche de la certification sur le site de France compétences.
- **Les dates** de la session
- **Un étapier**, pour visualiser graphiquement les étapes de traitement du dossier (statut et date)
- **Des boutons d'action** : Refuser le dossier – Valider le dossier

Formation d'anglais professionnel

Certification : Test d'aptitude à travailler en anglais - LILATE 

Dates de session à définir



Reçu
le 22/02/2023

A partir de ces boutons, vous pouvez :

- **Refuser la demande d'inscription** ; vous renseignerez alors un motif de refus et un commentaire à destination du titulaire de compte.
- **Valider directement la demande d'inscription**, sans apporter de modifications au contenu du dossier. Si cette validation ne peut être faite directement parce que des informations sont manquantes ou mal renseignées, vous aurez alors un message vous précisant ce qui bloque la validation du dossier.

Données obligatoires absentes

La durée totale, l'intensité de la formation et les dates de sessions ne sont pas renseignées. Vous ne pouvez pas valider ce dossier.

➤ **Le contenu du dossier de formation**

Le dossier se présente sous forme d'onglets :



Onglet Titulaire : vous y trouverez les informations sur le titulaire de compte qui fait la demande : sa civilité, ses nom et prénom, ses date et lieu de naissance, son niveau de diplôme, ses coordonnées (mail, téléphone, adresse postale)

Onglet Action : vous y trouverez le détail de la prestation. Les informations qui y sont présentées sont celles qui ont été renseignées dans votre catalogue

- Synthèse de l'action (intitulé, dates de session, lieu de la formation, durée...)
- Description de l'offre : le contenu, les objectifs pédagogiques et les résultats attendus
- Conditions spécifiques et prérequis nécessaires pour suivre la prestation
- Déroulement : type de parcours, rythme de l'action, durée totale (en heures), intensité hebdomadaire de l'action (en heures)
- Montants : montant des frais pédagogiques pris en charge par le CPF (dont les frais d'examen le cas échéant) et des frais annexes à la charge du titulaire
- Identifiants de votre offre, action et session.

Onglet Facture : vous y trouverez les données de facture transmises à la Caisse des Dépôts (si le dossier est au statut « facturé »).

Onglet Historique : vous y trouverez l'historique de toutes les actions faites sur le dossier, la date à laquelle une action a été faite et son auteur (titulaire ou organisme). D'autres informations y sont affichées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Lorsque vous ouvrez un dossier de formation, l'onglet « Action » s'affiche par défaut. Si vous avez des modifications à apporter à votre proposition de commande, vous pouvez cliquer sur le bouton « MODIFIER LE DOSSIER ».

3. Gérer la demande d'inscription

En préambule, **nous vous rappelons les obligations des organismes de formation mentionnés dans les Conditions Générales d'Utilisation**, que vous avez acceptées lors de votre première connexion à votre Espace professionnel EDOF ou à chaque mise en application d'une nouvelle version des CGU.

Pensez à les relire attentivement !

ARTICLE 5 – UTILISATION DU SERVICE D'INSCRIPTION ET DE COMMANDE DE FORMATION 10

5.1	MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PASSATION DE LA COMMANDE	10
5.2	MODALITES SPECIFIQUES LIEES A L'ABONDEMENT INDIVIDUEL.....	12
5.3	MODALITES SPECIFIQUES LIEES A L'ABONDEMENT EN DROITS COMPLEMENTAIRES PAR LES FINANCEURS	12
5.4	VALIDATION DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION.....	12

Vous êtes tenu, **dans un délai de deux (2) jours ouvrés** à partir de la réception de la demande d'inscription, de :

- **Répondre à toute demande d'inscription**, lorsque la prestation concernée n'exige pas de prérequis spécifiques (« Valider le dossier » ou « Refuser le dossier »)
- **Accuser réception de la demande d'inscription**, lorsque la prestation concernée est soumise à des prérequis.

La date à laquelle vous êtes tenu de répondre est précisée dans la notification.

Notification (1) ▲ MASQUER LA NOTIFICATION

ⓘ Si votre action ne comporte pas de prérequis, vous devez répondre au plus tard le 24/02/2023 ✓ VALIDER LE DOSSIER

Si votre formation est soumise à des prérequis, vous disposez d'un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande pour adresser une proposition de commande au titulaire.

Vous pouvez accuser réception de la demande d'inscription par courriel lorsque vous contactez le titulaire pour vérifier qu'il dispose bien des prérequis spécifiques.

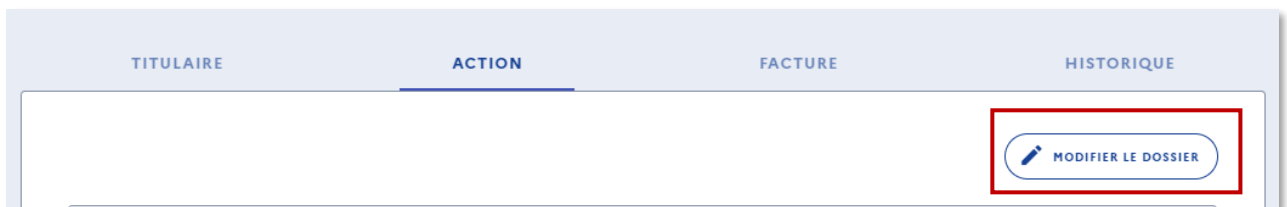
3.1. Vérifier, ajuster ou modifier la proposition de commande

Vous pouvez soit refuser, soit valider une demande d'inscription.

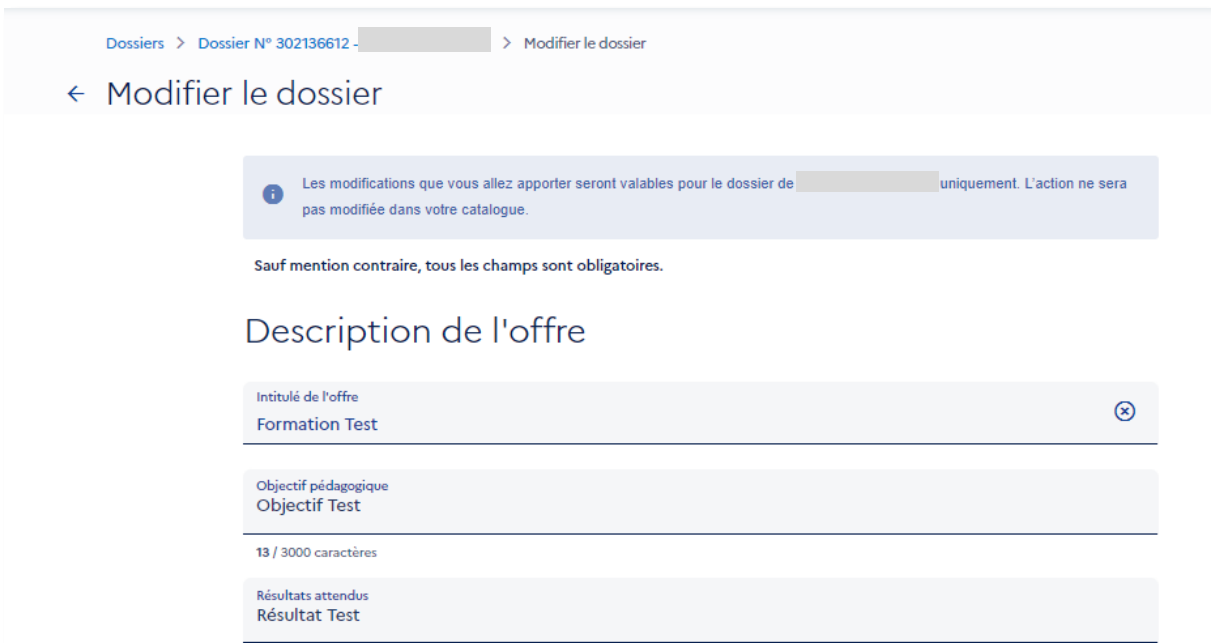
Nous vous conseillons de vérifier *a minima* la proposition de commande qui sera envoyée au titulaire.

En fonction des échanges que vous aurez préalablement eus avec le titulaire, vous pouvez ajuster ou modifier les informations présentées dans la proposition de commande.

Pour ce faire, cliquez sur le bouton « MODIFIER LE DOSSIER » sur l'onglet Action.



Le formulaire de saisie s'ouvre ; il est prérempli avec les informations que vous avez saisies dans votre catalogue.



The screenshot displays the 'Modifier le dossier' form. At the top, there is a breadcrumb trail: 'Dossiers > Dossier N° 302136612 > Modifier le dossier'. Below this, a back arrow and the title 'Modifier le dossier' are visible. A light blue information box contains the text: 'Les modifications que vous allez apporter seront valables pour le dossier de [redacted] uniquement. L'action ne sera pas modifiée dans votre catalogue.' Below this, a note states: 'Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.' The main section is titled 'Description de l'offre' and contains three input fields: 'Intitulé de l'offre' (pre-filled with 'Formation Test'), 'Objectif pédagogique' (pre-filled with 'Objectif Test'), and 'Résultats attendus' (pre-filled with 'Résultat Test'). A character count '13 / 3000 caractères' is shown below the second field.

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.



Toutes les informations sont modifiables, sauf les conditions spécifiques et prérequis et les identifiants de l'offre, action et session. Les modifications faites dans le dossier n'auront pas de conséquence sur votre catalogue.

Vous pouvez ainsi ajuster ou modifier les informations suivantes :

➤ **La description de l'offre**

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'offre, objectif pédagogique, résultats attendus, contenu, type de parcours.

Description de l'offre

Intitulé de l'offre Formation Test	
Objectif pédagogique Objectif Test	
13 / 3000 caractères	
Résultats attendus Résultat Test	
13 / 3000 caractères	
Contenu Contenu Test	
12 / 3000 caractères	
Type de parcours Individualisé : selon les objectifs individuels	

➤ **Les dates de session**

Vous devez renseigner une date de début et une date de fin de session.

Organisation de l'action

Session

Vous devez renseigner une date de début qui respecte le délai minimum requis dans les CGU.

Date de début		Date de fin	
Du 14/08/2020		au 10/06/2021	
JJ/MM/AAAA		JJ/MM/AAAA	

Si vous avez proposé une session sans date dans votre catalogue, **il reste obligatoire de saisir une date de début et une date de fin de session**, période pendant laquelle le titulaire de compte pourra bénéficier de la prestation vendue.

Vous devez également respecter le **délai minimum de 11 (onze) jours ouvrés obligatoire** entre la date d'envoi de votre proposition de commande (date à laquelle vous validez le dossier) et la date théorique d'entrée en formation du stagiaire (date de début de session).

Par exemple, si vous traitez la demande d'inscription le 3 mars 2023, il ne sera pas possible de proposer une entrée en formation avant le 20 mars 2023.

MARS 2023

L M M J V S D

MARS

1 2 3 4 5

6 7 8 9 10 11 12

13 14 15 16 17 18 19

20 21 22 23 24 25 26

27 28 29 30 31

Date de début au Date de fin

Respecte le délai minimum requis dans les CGU.

➤ La modalité d'enseignement et le lieu de la formation

Modalité d'enseignement

Entièrement présentielle

Mixte (présentielle et à distance)

Entièrement à distance

Lieu de la formation

Votre formation est à distance, la saisie d'un lieu de formation est optionnelle.

Adresse en France

Adresse à l'étranger

Complément d'adresse (optionnel)

Résidence, bâtiment, escalier, appartement (optionnel)

Si vous proposez une prestation en présentiel ou mixte, vous devez obligatoirement renseigner l'adresse du lieu de formation. Vous pouvez préciser si la prestation se déroule en France ou à l'étranger.

Si votre prestation est faite entièrement à distance, la saisie de l'adresse du lieu de formation est optionnelle.

➤ **Le rythme de la formation**

Vous pouvez cocher ou décocher les cases.

Rythme de l'action

Plusieurs choix possibles

- En journée
- En soirée
- En semaine
- Le week-end
- Temps plein
- Temps partiel
- Plusieurs rythmes possibles

➤ **Les durées en heures**

Durées en heures

Intensité hebdomadaire

Durée totale de l'action
20 ⊗

Détail de la durée totale de l'action

Dont nombre d'heures en centre (optionnel)
0

Dont nombre d'heures en entreprise (stage) (optionnel)
0

Intensité hebdomadaire : cette donnée n'est obligatoire que pour les titulaires de compte inscrits à France Travail (ex Pôle emploi).

Il en va de même pour la durée totale de la formation. Toutefois, cette donnée est également obligatoire pour les dossiers de formation des élus locaux dans le cadre de leur mandat.

Le nombre d'heures en centre correspond au nombre d'heures passées au sein du centre de formation.

Le nombre d'heures en entreprise correspond au nombre d'heures à effectuer en stage (en entreprise).

La somme du nombre d'heures en centre et du nombre d'heures en entreprise ne doit pas excéder la durée totale de la formation.

➤ **Le prix de l'action et des frais d'examen**

Il s'agit des frais éligibles au CPF (frais pédagogiques, avec ou sans les frais d'examen).

Les « frais d'examen » recouvrent :

- Les frais de passage de la certification, pour les formations visant une certification (inscrite au RNCP ou au RS) ;
- Les frais de jury, pour les actions de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Les frais d'examen théorique du permis de conduire (les examens pratiques sont gratuits pour tous les permis).

Vous indiquez tout d'abord si les frais d'examen sont inclus ou non dans le prix total de la prestation.

Montants

Le prix de l'action inclut-il les frais administratifs liés à l'examen ? 

- Oui
- Non
- Aucuns frais d'examen attendus.

Prix de l'action

Les frais d'examen sont inclus dans le montant pédagogique et vous pouvez payer les frais d'examen au certificateur : vous sélectionnez la réponse « OUI ». Le champ « Montant TTC des frais d'examen » sera visible et vous pourrez renseigner le montant des frais d'examen.

Les frais d'examen ne sont pas inclus dans le montant pédagogique car vous ne pouvez pas payer le certificateur : vous sélectionnez la réponse « NON ». Vous précisez le montant des frais d'examen dans le champ « Frais annexes à la charge du titulaire » et complétez le champ « détail ».

Il n'y a pas de frais d'examen : vous sélectionnez la réponse « Aucuns frais d'examen attendus ».

Vous saisissez désormais le prix de l'action

Vous pouvez modifier les champs « Montant net de TVA », « Montant TTC avec TVA à 5,5% », « Montant TTC avec TVA à 20% ». Les autres champs (Montants HT et Montant total TTC) sont automatiquement remplis.

Prix de l'action

Montant net de TVA	
Montant HT soumis à TVA à 5,5%	
Montant TTC avec TVA à 5,5%	
Montant HT soumis à TVA à 20%	1 000,00 €
Montant TTC avec TVA à 20%	1 200,00 € <input type="text"/>
Montant total HT	1 000,00 €
Montant total TTC	1 200,00 €

Le « Montant TTC des frais d'examen

Montant total TTC	
Dont	Montant TTC des frais d'examen <input type="text"/>

Cette donnée est à renseigner uniquement si vous avez indiqué que le prix de l'action inclut les frais d'examen. Ce montant doit être inférieur au « montant total TTC » de la prestation. Les frais d'examen sont soumis à TVA mais si l'organisme de formation est exempté de TVA, cette exemption s'applique également aux frais d'examen. Plus globalement, ce qui est attendu au niveau du dossier est simplement un montant TTC.

Il n'y a aucun effet de cette nouvelle donnée « Montant TTC des frais d'examen » sur le fonctionnement de la facturation et du paiement des organismes de formation. Cette nouvelle donnée apporte une information supplémentaire mais n'a pas de conséquence directe sur la gestion financière du dossier.

➤ **Les frais annexes à la charge du titulaire**

Frais annexes à la charge du titulaire

Montant des frais annexes à la charge du titulaire

Ne rien saisir si l'action n'occasionne pas de frais annexes.

S'il n'y a aucun frais annexes, ou si vous n'en connaissez pas le montant, ne saisissez rien dans ces champs : ne pas mettre « 0 » ni « aucun ». Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas enregistrer les modifications.

Si des frais sont à la charge du titulaire et que vous en connaissez le montant, vous devez alors renseigner le montant et à quoi correspondent ces frais.

Si vous avez précisé que le prix de l'action n'inclut pas les frais d'examen, vous devez les indiquer dans ce champ.

Le montant des frais d'examen peut être additionné avec le montant d'autres frais annexes. Dans ce cas, vous préciserez également dans la partie « Détails des frais annexes » le montant propre aux frais d'examen.

Frais annexes à la charge du titulaire

Montant des frais annexes à la charge du titulaire

50,00 €



Ne rien saisir si l'action n'occasionne pas de frais annexes.

Détails des frais annexes à la charge du titulaire

Frais de dossier

Ne rien saisir si l'action n'occasionne pas de frais annexes.

3.2. Enregistrer les modifications

Une fois vos modifications faites, vous les enregistrez en cliquant sur le bouton « ENREGISTRER ».



Si un champ obligatoire n'est pas rempli, vous serez redirigé vers le champ en erreur. Un message en rouge explique ce qui est attendu.

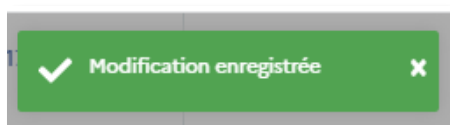
Session

Vous devez renseigner une date de début qui respecte le délai minimum requis dans les CGU.

Du au

Veuillez renseigner une date de début de session. Veuillez renseigner une date de fin de session.

Si tout est correct, un message vert confirme l'enregistrement des modifications.



3.3. Valider ou refuser une demande d'inscription

➤ Valider la demande d'inscription

Une fois la proposition de commande vérifiée ou modifiée, vous pouvez valider le dossier si vous acceptez la demande d'inscription.

Dans le dossier, cliquez sur le bouton « **VALIDER LE DOSSIER** ».

Non traité Recu le 22/02/2023

Validé

Accepté

En formation

Sortie de formation




Service fait déclaré


Service fait validé

Facturé

Une fenêtre s'ouvre, rappelant les informations principales de la proposition de commande, ainsi que votre obligation de réserver la place du titulaire pendant 4 (quatre) jours ouvrés. Vous confirmez votre proposition de commande en cliquant à nouveau sur le bouton « **VALIDER LE DOSSIER** ».

Confirmez-vous ces informations ?

-  Session du **06/03/2023** au **17/03/2023** à distance
-  **10,00 € TTC** de frais pédagogiques pris en charge
15 € TTC de frais annexes à la charge du titulaire
-  **20h** de parcours pédagogique
10h d'intensité hebdomadaire

 Le titulaire a 4 (quatre) jours ouvrés à compter de la date de votre validation du dossier pour répondre. Vous vous engagez à réserver sa place pendant ce délai. Au-delà, vous n'êtes plus tenu par cette obligation.

 ANNULER

 VALIDER LE DOSSIER

Un message vert confirme la validation du dossier.

 Le dossier de formation a été validé. 

L'action de valider une demande d'inscription, c'est-à-dire de valider le dossier, envoie une notification au titulaire de compte, l'informant d'une proposition faite par l'organisme de formation.

Dans votre Espace professionnel, le dossier passera au statut « En attente » (en attente de la réponse du titulaire de compte).

Pour rappel, le titulaire dispose d'un délai de 4 (quatre) jours ouvrés* pour confirmer ou non sa commande.

***Astuce :**

Vous pouvez de votre côté relancer le titulaire dans le délai dont il dispose et lui rappeler qu'il doit répondre sous 4 (quatre) jours ouvrés. Vous pouvez en profiter pour lui envoyer les informations que vous devez lui fournir si celles-ci n'apparaissent pas dans la proposition de commande : les noms des formateurs concernés, leurs titres et qualités, votre règlement intérieur, etc. (cf CGU – article 7.1 – Obligations liées à la fourniture d'informations).

Si le titulaire ne répond pas dans ce délai de 4 (quatre) jours ouvrés, vous n'êtes plus tenu de lui réserver une place et vous n'êtes plus tenu par votre proposition. Passé un certain temps, les dossiers sans réponse du titulaire seront automatiquement annulés, au motif « sans-suite ».

Gérer une demande d'inscription (dossier « à traiter ») - Page 16 / 19

➤ **Refuser la demande d'inscription**

Vous pouvez refuser une demande d'inscription, pour plusieurs motifs : la session est complète, la formation est annulée, le titulaire ne dispose pas des prérequis nécessaires pour suivre la formation, etc.

Dans certains cas, vous serez obligé de refuser la demande d'inscription :

- Votre action de formation n'est plus disponible à l'inscription dans votre catalogue : vous avez archivé ou supprimé l'action de formation à laquelle est rattachée le dossier ; vous ne pouvez plus valider d'inscriptions sur une action qui n'est plus active dans votre catalogue.
- La formation visée n'est plus éligible au CPF : la certification n'est plus active, la date d'échéance de son enregistrement auprès de France compétences est dépassée.
- De même, pour les formations destinées aux élus locaux, si la thématique visée n'est plus éligible au Compte élu, il n'est plus possible de valider le dossier de formation lié à cette thématique.
- La formation a été déréférencée, voire votre organisme a été sanctionné par la Caisse de Dépôts.
- Votre organisme n'a pas ou plus l'habilitation à former requise pour la certification visée par la formation.
- Votre organisme ne dispose pas ou plus des agréments ou certificats qualité nécessaires pour proposer cette action de formation au catalogue, et donc la vendre au travers d'un dossier de formation ; par exemple, votre organisme n'a pas le certificat qualité Qualiopi pour le type d'offre, ou n'a plus l'agrément ministériel nécessaire pour former les élus locaux.
- Le SIRET de l'établissement auquel a été fait la demande d'inscription est un SIRET fermé.
- Votre numéro de déclaration d'activité est caduc, ou non connu par nos services.

Dans les cas listés ci-dessus, la raison pour laquelle vous devez refuser l'inscription sera précisée dans la notification.

Notifications (2) ← MASQUER LES NOTIFICATIONS

⚠ La date d'échéance de la certification rattachée à ce dossier est dépassée. La certification n'est plus active, vous devez refuser l'inscription.

REFUSER LE DOSSIER

Pour refuser une demande d'inscription, cliquez sur le bouton « **REFUSER LE DOSSIER** »

Non traité
Recu
le 22/02/2023

Validé

Accepté

En formation

Sortie de formation

Service fait déclaré

Service fait validé

Facturé

REFUSER LE DOSSIER

VALIDER LE DOSSIER

Un bloc s'ouvre.

Refus du dossier

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Motif du refus

Merci d'argumenter le motif de refus pour le titulaire (optionnel)

0 / 250 caractères

Vous sélectionnez un motif de refus.

Refus du dossier

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Motif du refus

- Inscription non recevable
- Dates non disponibles
- Formation annulée
- Autre

Merci d'argumenter le motif de refus pour le titulaire (optionnel)

Une fois le motif de refus sélectionné, vous pouvez ajouter un complément d'informations au motif de refus, pour le titulaire, dans le champ texte optionnel.

Nous vous conseillons particulièrement de remplir ce champ si vous avez sélectionné le motif de refus « Autre ».

Ce commentaire s'adresse au titulaire, soyez concis dans l'explication de votre refus.

Ensuite, vous cliquez sur le bouton « **VALIDER** » (c'est-à-dire « valider le refus »).

Refus du dossier

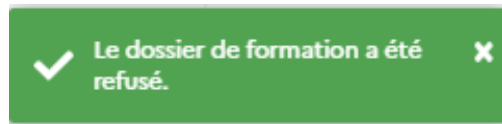
Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Motif du refus
Formation annulée

Merci d'argumenter le motif de refus pour le titulaire (optionnel)
La formation a été annulée faute de participants

49 / 250 caractères

Un message vert confirme le refus du dossier.



Dans votre Espace professionnel, le dossier passera au statut « **Refusé** ».